BASSMS
Compte rendu

Paris, le **20 décembre 2024**

Commission Mixte Paritaire (CMP) BASSMS
du 17 décembre 2024

Présents pour la CFDT : Olivier BERGER et David MANDICOURT – négociateurs nationaux, Emmanuel LOESEL et François GIEUX – secrétaires fédéraux

La CFDT et AXESS ont rappelé en ouverture de séance la préoccupation de leurs organisations syndicales à la suite du passage du cyclone Chido sur l'île de Mayotte. La CFDT apporte son soutien à tous les mahorais en général et en particulier à ses adhérents des structures sanitaires, sociales et médico-sociales. Elle a rappelé l'urgence à pouvoir réinstaller les services au public en matière de sécurité sanitaire notamment.

Concernant le suivi de la mise en place de l'accord du 4 juin, la CFDT a rappelé que la note diffusée par les employeurs a permis à nos représentants de l'utiliser pour faire valoir leurs droits auprès d'employeur qui n'appliquaient pas encore l'accord aux salariés en contrat aidés et aux alternants.

Dans la continuité de ses interventions lors des dernières CMP, la CFDT a remonté encore une fois la problématique à laquelle sont soumis certains assistants familiaux ayant plusieurs employeurs différents. Il n'est pas concevable que ces professionnels ne bénéficient pas de tout ou partie de la rémunération à laquelle ils doivent prétendre du fait du refus de paiement de certains employeurs.

La CFDT continuera son travail de suivi jusqu'à ce que tous les salariés du champ bénéficient du Ségur dans les conditions de l'accord qu'elle a signé.

La CFDT a proposé ensuite un accord salarial à l'ensemble des organisations participant à la négociation. Elle a, conformément à son mandat, présenté un accord qui proposait une augmentation des salaires pour toutes les catégories de personnel. Celle-ci bénéficierait davantage aux plus bas salaires sans pour autant priver les plus hautes rémunérations d'une revalorisation, et s'inscrirait dans l'objectif de convergence entre les conventions collectives du champ de la BASSMS.

sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération CFDT santé-sociaux
47-49, avenue Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
Tél : 01 56 41 52 00 — Fax : 01 42 02 48 08
federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Cet accord n'a pas été proposé à la signature, la partie employeur ne considérant pas raisonnable de s'engager dans un accord pour lequel elle suppute ne pas pouvoir obtenir de financement.

Concernant la CFDT, il est absolument nécessaire de sortir de cette posture de principe des employeurs. Cela remet en cause le principe même de la négociation dans la branche, si celle-ci doit nécessairement être contrainte par une enveloppe budgétaire. Il est nécessaire de pouvoir négocier en partant des besoins de la branche. Cet échange met toutefois une fois de plus en lumière la problématique du financement de notre secteur associatif et notamment de cette responsabilité déléguée aux collectivités territoriales sans pilotage national.

La CFDT regrette l'absence de décision sur les groupes de travail concernant la protection sociale complémentaire et la transformation à terme de l'OETH en un Organisme Paritaire de Prévention dans les meilleurs délais et sans mettre en danger les postes des salariés actuels de l'OETH.

La CFDT est prête pour chacun de ces dossiers et a des propositions pour ces 2 sujets absolument nécessaires pour les salariés.

Pour la CFDT, il est bien évident que nous ne devons pas baser notre système de protection sociale sur la seule réparation et qu'il faut agir en amont sur l'identification des causes de la sinistralité et transformer les conditions de travail pour protéger les salariés.

Pour autant, la CFDT ne s'extrait pas de la réalité des travailleurs, et de leur besoin d'une complémentaire santé suffisante et de plus en plus indispensable pour pallier les déremboursements successifs de la sécurité sociale. Pour la CFDT il est aussi indispensable de négocier un système de prévoyance de qualité qui se doit de pouvoir accompagner au mieux les salariés de la branche quand ils en ont besoin.

Cette position ne semble malheureusement pas être portée par tous les représentants des salariés compte tenu des débats qui ont animé la séance.

Ces deux points ont suscité tellement de débats qu'il n'a pas été possible d'aborder le point sur la négociation de la CCUE.

Prochaine CMP le 16 janvier 2025.

Ordre du jour :

- Politique salariale
- Négociation CCUE
- Prévoyance
- Accord pour la transformation de l'OETH
- Suivi de l'accord du 4 juin
- Questions diverses

Dans l'attente de cette nouvelle séance de négociation, au nom de la fédération des services de santé et des services sociaux, nous vous souhaitons à tous de passer de belles fêtes de fin d'année.

Les négociateurs.